

L'an deux mil dix, le vingt six janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Urzy dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Huguette JUDAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 janvier 2010

Présents : Mme Annie Pierre LEMAITRE, M. Olivier DECAUX, M. William DELMOTTE, Mme Isabelle THILLIER, M. Daniel CHALENCON , M. Stéphane MINGAT, Mme Monica MANZI, M. Dominique BOURDIAUX, M. Bertrand SEGUIN, M. David JOURNEAU , M. Jean Pierre LEGRAND, M. Jean Pierre GATEAU, M. Daniel GOBET, M. Patrick REGNAULT, M. André ADOUE, Mme Jacqueline ROPITEAU

Absents excusés qui donnent procuration :

Mme BIDAUT qui donne procuration à Mme JUDAS

Nombre de membres :

Présents : 17

En exercice : 18

Votants : 18

M. GATEAU a été élu secrétaire de séance.

- **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du compte rendu de la séance du 24 novembre 2009
2. Election du premier adjoint
3. Délibération pour le versement des indemnités de fonctions de Maire
4. Délibération pour le versement des indemnités de fonctions des adjoints au Maire
5. Délibération pour le versement des indemnités de fonctions de Conseiller Municipal Titulaire d'une délégation
6. Composition des Commissions Communales
7. Election des membres de la Commission d'appel d'offres
8. Informations diverses

1. Approbation du compte rendu de la séance du 24 novembre 2009

Le compte rendu de la session précédente a été adopté à l'unanimité

2. Election du premier adjoint

Madame le Maire rappelle que suite à la démission de Madame LEMAITRE, il y a lieu de réélire le premier adjoint. Le Conseil Municipal n'ayant pas perdu le tiers de son effectif légal, cette élection se déroulera sans élections complémentaires préalables et dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Election du Premier adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 18
- bulletins blancs ou nuls : 00
- suffrages exprimés : 18

Monsieur Olivier DECAUX a obtenu 18 voix.

Monsieur Olivier DECAUX est proclamé Premier adjoint au maire.

Monsieur Olivier DECAUX étant auparavant deuxième adjoint, son poste devient alors vacant, il y a donc lieu d'élire un nouvel adjoint qui occupera le dernier rang des adjoints, chacun des adjoints restant du rang inférieur passant au rang supérieur.

- Election du Cinquième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 18
- bulletins blancs ou nuls : 02
- suffrages exprimés : 16

Monsieur Daniel GOBET a obtenu 16 voix.

Monsieur Daniel GOBET est proclamé cinquième adjoint au maire.

Nouvel Ordre des adjoints :

Maire : Mme Huguette JUDAS chargée des écoles et des affaires sociales

1^{er} Adjoint : M. Olivier DECAUX chargé des travaux et de l'urbanisme

2^{ème} adjoint : M. Olivier DELMOTTE chargé des sports, loisirs et jeunesse

3^{ème} adjoint : Mme Isabelle THILLIER chargée des finances

4^{ème} adjoint : M. Daniel CHALENCON chargé des affaires culturelles

5^{ème} adjoint : M. Daniel GOBET chargé de l'environnement

3. Délibération pour le versement des indemnités de fonctions de Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet au 1^{er} février

2010 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 41.9% de l'indice majoré 1015. (soit 3 782,55 € au 1er octobre 2009 pour l'indice brut mensuel). Cette indemnité sera versée mensuellement

VOTE :

Pour	16
Contre	00
Abstentions	02

4. Délibération pour le versement des indemnités de fonctions des adjoints au Maire

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants, Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et avec effet au 1^{ER} février 2010 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire à 15,5 % de l'indice majoré 1015 (soit 3 782,55 € au 1er octobre 2009 pour l'indice brut mensuel). Cette indemnité sera versée mensuellement

VOTE :

Pour	16
Contre	00
Abstentions	02

5. Délibération pour le versement des indemnités de fonctions de Conseiller Municipal Titulaire d'une délégation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 janvier 2010 fixant les indemnités de fonctions du Maire et des adjoints, vu le budget communal,
Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus,

Madame le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L. 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales alinéa III, les conseillers municipaux auxquels le Maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au Maire et aux adjoints ayant reçu délégation. En aucun cas l'indemnité versée à un conseiller municipal ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au Maire de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'allouer, avec effet au 1^{er} février une indemnité de fonction au conseiller municipal délégué suivant :

Madame Annie-Pierre LEMAITRE, conseillère municipale déléguée à la Communication et ce au taux de 6 % de l'indice brut 1015 (soit 3 782,55 € au 1^{er} octobre 2009 pour l'indice brut mensuel). Cette indemnité sera versée mensuellement

VOTE :

Pour	16
Contre	02
Abstentions	00

6. Composition des commissions communales

Travaux, finances, urbanisme

Olivier DECAUX, Isabelle THILLIER, André ADOUE, David JOURNEAU, Jean-Pierre LEGRAND, Monica MANZI, Patrick REGNAULT, Stéphane MINGAT

Ecole et affaires sociales

Huguette JUDAS, Isabelle THILLIER, Marie-Elisabeth BIDAUT, Jean-Pierre GATEAU, André ADOUE

Sports, Loisirs et Jeunesse

William DELMOTTE, Daniel CHALENCON, Jean-Pierre GATEAU, Daniel GOBET, Jean-Pierre LEGRAND, Monica MANZI, Stéphane MINGAT.

Affaires Culturelles

Daniel CHALENCON, William DELMOTTE, Daniel GOBET, Patrick REGNAULT, Jacqueline ROPITEAU, Bertrand SEGUIN.

Personnel

Huguette JUDAS, Dominique BOURDIAUX, Annie-Pierre LEMAITRE, Isabelle THILLIER.

Communication

Daniel CHALENCON, Annie-Pierre LEMAITRE, Patrick REGNAULT, Jacqueline ROPITEAU, William DELMOTTE.

Environnement

Daniel GOBET, Jean-Pierre GATEAU, David JOURNEAU, André ADOUE

7. Composition de la Commission d'appel d'offres

Suite à la démission de Mme Annie-Pierre LEMAITRE, il y a lieu de procéder à son remplacement au sein de la Commission d'appel d'offres :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 18
- bulletins blancs ou nuls : 03
- suffrages exprimés : 15

Madame Isabelle THILLIER a obtenu 15 voix.

Commission Appels d'offres

3 Titulaires : Olivier DECAUX, Isabelle THILLIER, Dominique BOURDIAUX

3 Suppléants : Daniel GOBET, Bertrand SEGUIN, David JOURNEAU

1 délégué en cas d'absence de Mme Le Maire membre de droit : William DELMOTTE

INFORMATIONS DIVERSES

ECOLES

Mme MANZI demande où en est le dossier de l'Ecole Élémentaire concernant la menace de fermeture de la cinquième classe et trouve préoccupant le nombre d'enfants d'Urzy scolarisés sur Guérigny. Mme JUDAS l'informe que pour le moment l'Inspection Académique n'a pas envoyé de courrier concernant cette éventuelle fermeture et qu'une rencontre avec les élus de Guérigny sera organisée concernant la délibération datant de 1982. Cette délibération prise en commun définissait un périmètre scolaire concernant l'inscription à Guérigny des élèves d'Urzy.

Communauté de Communes des Bertranges à la Nièvre

Monsieur CHALENCON fait part du projet d'implantation sur Saint Martin d'Heuille d'une piste régionale de BMX. En ce qui concerne le devenir du projet de piste sur Urzy, cette dernière servirait de piste d'initiation et engendrerait l'opportunité de la création d'un club.

TRAVAUX

- Les travaux de la Station d'Épuration se déroulent suivant le calendrier prévu.

DIVERS

Monsieur ADOUE demande que soit réalisées des mesures sur les ondes émises par les Antennes installées sur le château d'eau des Vannes.

Assemblée générale de l'ACL 2 février.

Rappel des dates des élections régionales : 14 et 21 mars.

Mme JUDAS recherche des personnes volontaires pour participer au futur plan d'aménagement forestier, M. ADOUE se porte candidat, voir également avec le Président de la Chasse .

Monsieur SEGUIN demande à ce que soit étudié le pourtour du container à verres situé au Cimetière .